

Téléphone : 0684381807 / 0684529998 Fax : 0147401763  
Email : [ldh-region-idf@wanadoo.fr](mailto:ldh-region-idf@wanadoo.fr) <http://www.squatcachan.ras.eu.org>

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Préfet du Val-de-Marne, à sa demande, a reçu ce jeudi 10 février 2005, une délégation composée des délégués représentant les occupants du Bt F de la résidence universitaire du CROUS de Cachan, et de membres du Comité de soutien représenté par Mouloud AOUNIT secrétaire Général du MRAP, Jean-Marc EYRAUD président du DAL, Michel JOUVIN de l'association "Décidons Notre Ville" de Cachan, et Jean FROUIN délégué Régional de la Ligue des Droits de l'Homme.

Cette réunion avait pour but de faire part à la délégation des dispositions prises pour permettre l'évacuation du 5<sup>ème</sup> étage du Bt F.

Elle faisait suite au courrier du 10 janvier 2005 du Comité de soutien demandant la mise en œuvre effective du relogement et le réexamen de certaines situations familiales qui avaient fait l'objet d'un refus de séjour accompagné d'un APRF.

Le Préfet a déclaré avoir obtenu des bailleurs sociaux du département la mise à disposition d'un nombre suffisant de logements pour donner suite aux propositions de relogement faites aux personnes en situation régulière ou de nationalité française.

Dans les 15 jours doivent se réunir les Commissions d'attribution, et le relogement devrait être terminé vers le 25 février étant entendu que les personnes dont l'entrée effective dans le logement ne serait pas possible à cette date pourront prolonger leur séjour au Bt F. Cette dernière proposition satisfait à la demande que nous avons formulée en ce sens.

Pour les 9 familles, dont 3 femmes seules avec enfants, dont nous demandons le réexamen de la situation au regard du séjour, la décision a été prise d'abroger les APRF les concernant, et de leur proposer un hébergement provisoire de type foyer ou hôtel pour une période de plusieurs mois, des crédits ayant été débloqués à cet effet.

Pour ces personnes un réexamen sera à nouveau possible en fonction d'éléments nouveaux qui pourraient être présentés à l'appui d'une nouvelle demande régularisation.

A également été examinée la situation d'une dizaine d'étudiants qui ont vocation à être relogés par le CROUS. Celui-ci a en effet réservé des chambres pour eux. Certains n'ayant pas encore leur carte d'étudiant le Préfet a proposé de les mettre en situation régulière pour le reste de l'année universitaire.

Le préfet a reconnu que l'évacuation totale du 5<sup>ème</sup> étage nécessitera le départ volontaire des personnes sans-papiers qui ont reçu un APRF et qui ne sont pas prises en compte dans le dispositif précédent. Soit 28 personnes.

Il n'y aura pas d'opération policière mais la date butoir est fixée au 28 février.

Interrogé par la délégation pour savoir si à l'avenir les refus de séjour seront toujours assortis d'un APRF, le Préfet n'a pas voulu se prononcer tout en constatant qu'à la lumière de l'expérience des dispositions différentes pourraient être prises. Il s'est engagé à ne pas reprendre d'APRF à l'encontre des personnes qui avaient vu le précédent annulé.

Le préfet a proposé que se tiennent des réunions de travail pour préciser les modalités de traitement des dossiers, avant de commencer le traitement de ceux du 4<sup>ème</sup> étage prévu mi-mars.

La délégation, tout en prenant acte avec satisfaction des avancées obtenues pour le relogement, et des réponses positives apportées à certaines demandes du Comité de soutien, a déploré qu'aucune possibilité d'hébergement provisoire n'ait été possible pour les personnes mises en demeure de quitter leur abri au 28 février, alors que le financement peut en être assuré, et que de surcroît le maintien des APRF à leur encontre les met à tout moment en situation d'être reconduits à la frontière.

